



Conseil communal

Sainte-Croix

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2021

Sommaire

1.	Membres de la Commission de gestion (ci-après COGES) pour l'année 2021	p.3
2.	Programme de la semaine de gestion	p.4
3.	Administration, greffe, personnel	p.5
4.	Bourse communale	p.7
5.	Urbanisme, police des constructions	p.9
6.	Secteur forêts	p.11
7.	Secteur bâtiments	p.12
8.	Secteur travaux	p.14
9.	Instruction publique	p.16
10.	Police/OP/Gendarmerie	p.18
11.	Service de défense incendie et de secours	p.20
12.	Services industriels	p.21
13.	Office du tourisme – Agence ADNV de Sainte-Croix	p.22
14.	Entretien avec la Municipalité	p.24
14.1.	Réponses aux questions formulées par écrit de la COGES 2021	
14.2.	Bilan de l'avancement des observations de la COGES 2020	
15.	Entretien avec la commission du personnel	p.26
16.	Remerciements	p.27
17.	Observation et vœux	p.27
18.	Conclusion	p.29

1. Membres de la commission

MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION (CI-APRÈS COGES) POUR L'ANNÉE 2021

Pour le groupe PS- Les vert.e.s

- **M. Thierry Luthringer, rapporteur**
- M. Jean-Michel Bolens
- Mme Sonia Joseph
- M. Eric Jutzet-Bassi
- Mme Esther Kiss (1^{ère} suppléante)
- M. Moussa Cissé (2^{ème} suppléant)

Pour le groupe PLR

- M. Patrice Bez
- M. Thierry Magnin
- M. Eric Vuissoz
- M. Dylan Breitler (1^{er} Suppléant)
- M. Dioniso Baptista (2^{ème} suppléant)

Pour le groupe UDC et indépendants

- M. Louis Cruchaud
- M. Jean-René Marguet excusé remplacé par Francesca Biermann (suppléante)

2. PROGRAMME DE LA SEMAINE DE LA COMMISSION

Programme COGES 2021 - 2 au 6 mai 2022			
Salle de la Municipalité			
lundi 2 mai	08:00	Administration/greffe/RH	C. Roten/S. Champod
	10:00	Finances	C. Roten/J.-M. Brandt
	13:30	Travaux	Y. Pahud/G. Wyss
	15:00	Police/OP/Gendarmerie	Y. Pahud/S. Champod/T. Perbet
	16:00	Tourisme/Sport	Y. Pahud/J. Paillard
	17h00	Rencontre des membres de la commission du personnel	
mardi 3 mai	08:00	Urbanisme/police des constructions	L.-N. Pesenti/J.-F. Gander
	09:30	Forêts/Domaines	L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot
	11:00	SDIS	L.-N. Pesenti/A. Müller
	13:30	Services Industriels	L.-N. Pesenti/G. Wyss
	15:00	Bâtiments	S. Fasola/J.-F. Gander/J. Lambert
	16:30	Ecoles	S. Fasola/F. Zadory
Vendredi 6 mai	13:30	Social/TSP/Culture	R. Gueissaz/J.-M. Brandt/M. Soittoux
	15:30	Entretien final - Municipalité in corpore	
	17:00	Apéritif dinatoire - fin gestion	
Mercredi 4 et Jeudi 5		Réserve pour des visites sur site	A déterminer selon demandes COGES

3. ADMINISTRATION, GREFFE, PERSONNEL

Le président de la COGES souhaite la bienvenue à la municipalité in corpore ainsi que tous les membres de la commission. Il précise son rôle en tant que rapporteur et notamment celui d'animateur des séances. A ce titre, il donne la parole aux personnes qui le demandent et recommande un esprit de bienveillance, de respect ainsi que d'écoute durant les échanges. Il remercie également Mary-Claire André Mollet, secrétaire suppléante du bureau du conseil, qui prendra le procès-verbal de toutes les séances.

Il n'y a pas de visites demandées cette année par la COGES, par contre elle souhaite rencontrer des membres de la commission du personnel ainsi que la personne qui occupe le poste de (travailleuse sociale de proximité). Malheureusement pour des raisons de santé cette personne est excusée.

Pour le déroulement des séances, Monsieur le Président souhaite que la municipale et les municipaux, chefs de service qui représentent les services concernés introduisent le sujet et répondent directement aux questions formulées par écrit et envoyées au secrétaire municipal précédemment. Les membres de la commission pourront poser des questions complémentaires si besoin.

Comme convenu MM. C. Roten et Stéphane Champod représentent les services de l'administration, du greffe et des ressources humaines. M. Rothén demande que les trois premières questions soient reprises vendredi après-midi, ce qui est accepté par M. Le Président.

M. S. Champod fournit un document concernant le service RH de la Commune de Ste-Croix qui retrace les mouvements du personnel. Ces derniers ne sont pas nombreux et sont tout à fait naturels. Tous les départs ont été remplacés. M. Champod nous rend compte également du taux d'absentéisme de 2017 à 2018 qui est tout à fait satisfaisant. Il y a très peu d'absence de longue durée, le délai de protection est de 180 jours et il y a une bonne communication entre les RH et les employés pour les aider aussi dans les démarches avec l'AI. Il y a moins d'absence maladie en 2021 qu'en 2020 et 2019. Le télétravail peut être une explication.

Il y a très peu d'accidents au travail. Ce qui est à féliciter. Sinon, une déclaration est formulée aux RH, et si l'arrêt dépasse trois jours un certificat médical est demandé. Comme il n'y a pas beaucoup d'accidents de travail, pas besoin de signaler à la SUVA.

Pour des raisons d'organisation, il a été décidé en 2021 de ne plus prendre un employé du service des travaux pour le mettre à la gestion de la piscine.

La Commune est très engagée dans la formation des apprentis, ce qui est à relever. Toutefois, certains domaines d'apprentissage sont difficiles à repourvoir : agents d'exploitation, bûcherons. Il est à relever que ce n'est pas une volonté de la Commune de garder les apprentis car ils préfèrent que ces derniers aillent s'aguerrir ailleurs, quitte à revenir ensuite. Néanmoins, il arrive que des apprentis soient gardés un peu plus longtemps après leur apprentissage. Il est aussi à relever que la Commune a une forte volonté non seulement d'employer des personnes locales mais aussi des personnes qui sont en voie de réinsertion. Ainsi des contrats à durée déterminée sont établis. Il existe aussi des contrats qu'organise le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion. Ces derniers durent 6 mois généralement et peuvent être arrêtés quand on le veut. Les gens au chômage doivent être gardés en contrat pendant 10 mois. Il existe aussi des travaux d'utilité publique : emploi de migrants de l'EVAM (voirie, piscine, foot) payés Chf.300.- par mois. Il y a généralement entre 4 et 5 migrants. Les TUP sont pour des migrants

qui n'ont pas le droit de travailler. Il n'y a pas de projet pour le moment d'employer des réfugiés ukrainiens car ils ont le permis S, et ont donc le droit de travailler en Suisse.

La somme allouée au budget pour les formations internes est faible. Celles qui sont organisées ont pour avantage de mélanger les collaborateurs des différents services, ce qui est apprécié, par exemple comme celle des 1er secours.

Selon les secteurs, des formations certifiantes adaptées sont organisées. Elles ont été malheureusement supprimées pendant la période COVID. Les cours sur la sécurité sont absolument obligatoires. Le permis de cariste et de poids-lourds sont aussi nécessaires dans le secteur des travaux. Au regard du faible nombre d'accidents professionnels, ces formations portent leur fruit.

La politique des vacances et des heures supplémentaires est gérée par le statut du personnel. Les vacances 2021 doivent être prises à fin mai 2022 sinon elles sont « imposées ». Les heures supplémentaires ne doivent pas dépasser 50 heures par personne à fin octobre. Elles ne sont pas payées sauf sur décision municipale pour des cas spéciaux. Les chefs de service doivent s'organiser selon le travail en cours pour la reprise des heures supplémentaires. Les employés doivent pouvoir gérer leurs heures par le badgeage, ce qui les responsabilise. Les heures supplémentaires sont comptées à partir de 16 minutes. Si sur une journée il est travaillé plus de 18 heures, les heures sont majorées, donc doivent être validées par le chef de service. Les chefs de service n'ont pas droit aux heures supplémentaires mais ils ont une semaine de vacances en plus. Ils ne timbrent pas non plus selon leur contrat de travail. Au total en moyenne 1200 – 1500 h supplémentaires sont comptabilisées à la fin de l'hiver, qui doivent être reprises au printemps. Les secteurs les plus concernés sont les travaux et SI.

Les employés des travaux timbrent matin et soir. Les collaborateurs à l'administration doivent effectuer 41h30. Leurs horaires sont bloqués. Les employés qui se déplacent beaucoup peuvent badger sur leur téléphone.

Selon le secteur, les collaborateurs doivent justifier le nombre d'heures. Vingt minutes de pause sont offertes le matin, cette dernière n'est pas imposée sur le lieu de travail. Le temps de déplacement n'est donc pas compté ce qui semble bizarre car ce système induit un nombre élevé d'heures d'absence au travail sur un mois. Une pause de 30 minutes à midi est obligatoire et est déduite systématiquement ce qui oblige les personnes à prendre leur pause. Pour le secteur des travaux un ordinateur est à disposition et les bûcherons utilisent leur téléphone pour autant qu'il y ait du réseau. D'une manière générale le système marche très bien et les collaborateurs sont contents des modalités du timbrage. En 2021 durant le télétravail les collaborateurs timbraient à partir de leur téléphone. A ce sujet, le télétravail n'est pas mis en avant par la Municipalité car il y a peu de distance entre le domicile et le travail. Néanmoins le télétravail est possible, le collaborateur doit en faire la demande à son chef de service. Nous comprenons cette orientation.

Une évaluation du personnel est réalisée chaque année au mois de mars par son supérieur hiérarchique. Ces dernières ne sont pas informatisées. Le personnel reçoit le questionnaire d'évaluation et le remplit à la main. Le chef de service est évalué par deux municipaux. Le secrétaire communal revoit toutes les feuilles d'évaluation et en fait une analyse afin de détecter des éventuelles problématiques. Le modèle d'évaluation du personnel révisé il y a trois ans semble cohérent, même si nous relevons que le questionnaire lié à la satisfaction du collaborateur n'est pas anonyme, ce qui pourrait influencer sur ses réponses et la note attribuée. Un essai anonyme a été réalisé et les résultats furent identiques. Le résultat en 2021 est de 4,99 sur 6. Le collaborateur a accès à son évaluation personnelle, par voie informatique. En cas de conflit, l'employé peut demander à être accompagné lors de l'entretien et le

service RH est en soutien. Si nécessaire, une demande de gestion par un organisme externe peut être demandée (2 cas en 9 ans).

Il y a actuellement une disparité homme – femme au sein des collaborateurs. Ce n'est pas une volonté de la Commune. Il est toujours mis homme/femme dans les annonces mais il y a très peu de postulations des dames dans les secteurs travaux/conciergerie (une apprentie agente d'exploitation actuellement).

4. BOURSE COMMUNALE

L'examen de ce secteur a débuté par une présentation des comptes 2021 par M. le boursier. Certains thèmes tels que la péréquation financière ont pu être expliqués et abordés de manière plus aisée pour les commissaires. Nous pouvons retenir les points suivants :

- A ce jour les comptes de la commune se portent bien, puisqu'il y a un excédent de revenus de Chf 84'779. Si les quatre ratios le démontrent, la marge d'autofinancement (4'531'721) relativement élevée et une dette bien gérée en sont les principaux indicateurs. Si nous ne faisons plus d'investissements sur trois ans, Ste-Croix n'aurait plus de dette du tout. Pour 2021, ce sont surtout les recettes fiscales (+1'076 063) et plus particulièrement des personnes physiques (+331'080) qui ont augmentées ainsi que celles des taxes et produits des ventes (gaz-eau : +658'876)
- Si les charges ont aussi augmenté (+ 1'674'088), les facteurs principaux sont les amortissements de la dette (2'001'425) et les dépenses des gros investissements qui ont été retardés. Il est important de relever que la politique budgétaire est de rembourser au maximum la dette et d'avoir un budget zéro.
- Le respect des budgets est excellent puisque l'écart comptes-budget 2021 est seulement de - 1.33%. Ce dernier est important à vérifier dans le ménage courant tout au long de l'année. Cette vérification impacte notamment les achats divers sur lesquels la commune a une influence comme l'achat du gaz.
- Il y a un gros effort pour l'entretien du patrimoine avec des investissements de Chf 2'953'170.51 qui sont en augmentation par rapport aux six dernières années. Cet entretien est nécessaire et doit être régulier afin d'éviter de gros investissements en même temps sur les prochaines années.
- Le coût des préavis à charge de la commune est de Chf 2'753'248 ce qui est un montant inférieur au budget. Ceci est dû comme dit précédemment aux retards pris par certains gros projets comme la salle de gym de la gare. En ce moment, nous sommes en bas de la courbe des dépenses. Ces retards se reporteront sur les années futures.
- L'évolution des emprunts est aussi très positive puisque qu'ils sont régulièrement à la baisse tout comme le montant des intérêts puisque ce dernier s'élève à Chf 100'000 alors qu'en 2012 il était de (Chf 600'000). Les taux d'intérêts sont actuellement très bas (0,59%). Leur gestion est importante en estimant les emprunts, leurs échéances et la valeur du taux d'intérêt afin de lisser le plus possible.
- Le plafond des emprunts est fixé à Chf 42.5 mios. L'analyse de M. le boursier à partir des 4 ratios montre qu'avec les chiffres actuels et une dette à cette hauteur mettraient les comptes de la commune en difficulté avec une MA très basse.
- La péréquation directe est en faveur de la Commune puisque nous recevons, après équilibrage des différents secteurs un solde de Chf 5'408'814. Il faut relever que la part aux collectivités de 3 millions a été remboursée sur 2021. M. Le boursier a mis en place un logiciel pour surveiller

les simulations sur la péréquation. Ce qui est très aidant pour les budgets et les calculs prévisionnels. Le montant de la péréquation reçue sur 2021 pour Ste-Croix est de Chf.890'706. Le système actuel est vraiment en faveur de la Commune de Ste-Croix.

- La valeur sur le point d'impôt, la moyenne du village est de : Chf. 20.50 alors que la moyenne cantonale est de Chf. 45.-. 1 point est à chf.98000.- pour tout le village. Une prévision sur l'avenir est difficile. La projection est faite sur les 5 prochaines années. L'estimation fiscale est faite sur les personnes morales, physiques, les frontaliers et entreprises. La proportion entre les personnes physiques et morales est de: chf. 400000.-/3%. Les recettes fiscales liées aux bénéfices des entreprises est donc très faible (3%)

Puis M. Le syndic et M. Le boursier ont répondu aux questions :

Qu'en est-il des risques d'inflation à cause de la guerre par exemple ?

Le budget est à nouveau soumis au Conseil Communal et la prévision 2026 est modifiée en conséquence. S'il y avait un gros problème, ce serait re-soumis au Conseil communal et avec référence également au Conseil d'Etat s'il y a une grosse crise.

La taxe d'épuration est-elle utilisée uniquement dans l'épuration ?

Oui, c'est obligatoire. La charge concernant l'épuration doit être « mise de côté ». L'élimination des déchets n'est pas autofinancée par la taxe poubelle, il s'agirait d'éviter les « coulages » style sacs noirs utilisés au lieu du sac STRID. A ce sujet, il était prévu de couvrir à 70% l'élimination des déchets d'après le canton de Vaud. On est à risque qu'il y ait une plainte car c'est à 70% au lieu de 100%.

Quel est le montant du bail de la Maison des Jeunes de la Culture ?

Le bail va jusqu'au 31 mars 2026. Le montant est de Chf.17'000. Une réduction de loyer n'a pas été demandée par la Commune.

Nous constatons qu'il y a une grande augmentation des charges concernant les travaux et la police ? Pour la police l'augmentation est due à l'embauche de l'ASP supplémentaire.

Quelle somme alimente le fond pour la création de parking ? Les gens qui demandent de faire des places de parkings et n'ont pas l'espace pour le faire doivent verser Chf. 3000.- par place. Cet argent est investi pour en refaire. Par exemple à la gare, on pourrait prendre cet argent pour faire des places de parking. Il n'y a pas encore une législation pour un park & ride, l'ADNV devrait faire une étude et la Commune pourrait obtenir une subvention.

Travail social de proximité : Mme Soittoux a été invitée par la Commission mais elle a décliné l'invitation car elle est en arrêt maladie. C'est M. Le boursier, son supérieur hiérarchique, qui répond à nos questions.

Le COVID a fortement impacté le travail de Mme Soittoux, du fait de la distanciation sociale et de la fermeture des lieux publics, notamment les cafés. Cela a signifié la péjoration de nombreuses situations. 41 personnes sont actuellement suivies de manière régulière, mais cela représente une petite proportion de la population marginalisée. La TSP a reçu le mandat de la Commune de surveiller la situation des jeunes en difficultés. 2020 ne lui a pas permis de démarrer des actions concrètes, mais des jalons ont déjà été posés comme le développement de la Commission Prévention/Sécurité, de la demande de subvention pour du matériel afin de rouvrir la Maison des Jeunes, ou encore le travail en

lien avec l'éducatrice en milieu scolaire. D'autres actions seront menées en 2021 pour identifier les jeunes concernés. Selon Mme Soittoux, la situation à Sainte-Croix n'est pas alarmante, mais il est important de s'en occuper dès maintenant et de mettre en place des actions et des interventions afin d'éviter que cela se péjore.

Durant l'année écoulée, Mme Soittoux a également joué un rôle de coordination des demandes d'aide COVID (pour les commissions ou autres). Cela lui a permis d'élargir son réseau de connaissances, que ce soit parmi les personnes aidées ou parmi les bénévoles qui se sont mobilisés pour aider. Elle a également été à l'écoute des personnes isolées par la pandémie, essentiellement des personnes âgées. Ces contacts perdurent aujourd'hui et sont appelés à continuer à l'avenir.

Du fait de ces nouveaux mandats, la charge de travail est en forte augmentation et le fait de se trouver « isolée » sur le terrain, sans collègue direct, ne simplifie pas les choses. Des liens ont été établis avec des éducateurs de rue présents à Yverdon afin de pouvoir bénéficier d'une collaboration. Mme Soittoux effectue des « patrouilles » sur Yverdon et les assistants d'Yverdon montent également à Sainte-Croix pour effectuer des observations sur le terrain. A terme, cette organisation pourrait faire l'objet d'une convention entre Yverdon et Sainte-Croix pour améliorer encore la prise en charge sur le terrain. La Commission relève néanmoins un gros travail administratif qui pourrait être délégué à d'autres professionnels comme les assistances sociales mais le travail en silos empêche la collaboration et le passage d'information. Une réflexion est actuellement menée pour améliorer cette situation qui surcharge le poste de TSP.

5. URBANISME, POLICE DES CONSTRUCTIONS

M. Pesenti municipal et M. Gander chef de service nous font une présentation et répondent ensuite aux questions de la Commission formulées par écrit.

PGA

Cette présentation a été surtout centrée sur la problématique que les communes doivent définir leur croissance démographique dans les limites fixées par des mesures cantonales. En effet, les réserves légalisées de terrains à bâtir sont réparties inégalement entre les communes et leur localisation ne répond souvent plus aux critères de qualité actuels. L'article 15 LAT établit que les zones à bâtir ne doivent pas dépasser les besoins prévisibles pour les **15 prochaines années** selon la typologie du projet de territoire et les perspectives démographiques établies par Statistique Vaud. Les communes évaluent donc, avant de soumettre au Canton tout plan d'affectation, la nécessité de redimensionner leurs zones à bâtir en vérifiant l'adéquation entre leur capacité d'accueil en habitants et la croissance démographique projetée, limitée par type d'espace du projet de territoire cantonal. Ste-Croix est considéré comme un centre régional, par ce fait l'augmentation de la population estimée par le canton ne doit pas dépasser les 1.7% de la population de 2015 ! C'est un pourcentage très bas. Ce qui modifie énormément le PGA et la reclassification des zones à bâtir qui sont estimées trop nombreuses actuellement. Le délai est fixé au 30.6.22 pour communiquer le dézonage au canton. Un préavis est formulé qui présentera un nouveau plan d'affectation que le Conseil communal doit valider ou pas. La décision partira ensuite au canton.

Comme l'a relevé le rapport de gestion, tous les propriétaires concernés ont accepté cette décision grâce à des séances de conciliation qui étaient du reste plus des séances de « droit d'être entendu » ! Le dézonage va toucher tous les propriétaires, certains vont être dézonés. Toutefois, il n'y aura pas de dézonage de parcelles construites.

Ces mesures ont affecté le plan partiel d'affectation de la gare puisqu'il a été rejeté par le canton. Il faut relever que c'était une zone idéale à bâtir avec un potentiel de 250 habitants. Désormais dans cette zone il y a un mix entre des zones industrielles et d'habitation. Le projet doit donc être totalement repensé. Dans le PPA d'origine, tout était rasé sauf le bâtiment de l'ancien abattoir. Une mixité d'habitats et de petits commerces devrait être maintenue dans le plan d'affectation de la gare. L'interface avec la gare devrait permettre l'obtention de subventions à hauteur de 50% de la part du Canton. La Commune a négocié avec Travys qu'un futur P+R pourrait être implanté sur leur secteur.

Une projection fiscale pour la Commune montre qu'il n'y aura pas un gros impact financier pour la Commune. D'autre part, si une grande entreprise venait à s'installer à Ste-Croix avec beaucoup d'employés, cela ne changerait pas ces mesures. Cette révision du plan d'affectation est en vigueur pour les 15 prochaines années.

Le Canton a demandé à Ste-Croix de faire une zone réservée communale afin d'éviter que les demandes de construction explosent et se heurtent ensuite à des oppositions. Une mise à l'enquête (6 mars au 4 avril 2019) a été faite pour les zones réservées et a été publiée dans la FAO et le Journal de Ste-Croix. 21 oppositions mais il n'y a pas eu de recours. Pour avoir une indemnité pour un propriétaire dont la parcelle est dézonée, il faudra aller au tribunal civil désormais mais peu probable, voire le tribunal fédéral mais ce dernier se base beaucoup sur l'inventaire ISOS¹ pour prendre ses décisions. Peu de recours aboutiront. D'ailleurs, la Commune se penche actuellement sur la problématique des vieux bâtiments et comment les rendre (même classé ISOS) acceptables en tenant compte des critères d'efficacité énergétique. Vers-chez-Jaccard ou la Sagne par exemple, les bâtiments ne sont pas touchés par l'ISOS quoique très anciens (le temple de la Chaux non plus).

Le plan directeur régional a été conçu par l'ADNV (toutes les communes membres). Ste Croix l'a validé par son Conseil communal. Ce document a été fait sous une version « light » avec des recommandations mais sans être contraignant. Tous les plans d'affectation se trouvent sur le site internet de Ste-Croix.

Les bâtiments d'activité (bureaux, etc) sont quand même autorisés dans la zone réservée.

L'étude du préavis 21.13 devrait pouvoir apporter quelque chose au service concerné du point de vue des remarques et critères. En effet, comme il est écrit dans le rapport, il s'agit de la 6ème étape du processus de révision, dans lequel est intégrée une étude de valorisation de l'enveloppe des bâtiments. Cette étude a pour but de trouver une approche entre l'aspect patrimonial (recensement ISOS – Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) et l'aspect environnemental (loi sur l'Énergie). Ces deux thèmes ne se marient pas souvent lorsqu'on parle, par exemple, de la pose d'une isolation périphérique sur les façades d'un bâtiment. Ce travail donnera des fiches thématiques avec des critères par rapport aux différents bâtiments, surtout du point de vue des critères énergétiques. Les fiches en question pourraient être fournies aux propriétaires qui annoncent des travaux à la Commune, ces derniers étant obligatoires.

Pour les panneaux solaires sur des toits de maisons anciennes, il n'y a plus de mise à l'enquête à part dans des zones agricoles.

Concernant DomaHabitaré, la Commune a donné un permis d'habitat provisoire. Une nouvelle mise à l'enquête a été publiée sans oppositions des voisins. Deux arches sur le toit doivent être supprimées.

¹ L'ISOS a été conçu au niveau fédéral. L'inventaire ICOMOS touche les parcs et jardins et aussi très contraignant.

Le chantier a dû être arrêté par la gendarmerie car un mur en gravillons était en construction sans permis mais une négociation probablement avec les voisins ont permis de le terminer.

Remarque concernant l'aspect peu avenant de ce bâtiment : tout le monde a été pris par surprise par cette architecture spéciale. L'affaire a été souvent menée devant le préfet mais les amendes ont été minimales. La Commune pouvait seulement se prononcer sur les normes de sécurité : le bâtiment doit être mis aux normes. Ce bâtiment est prévu d'être un bâtiment « autonome » pour l'énergie.

6. SECTEUR FORÊTS

Le Bostryche

Les attaques du Bostryche dépendent du climat de l'année en cours. Les années chaudes et sèches favorisent son développement car les arbres n'ont pas assez d'eau pour se défendre. Les attaques sont liées à la sécheresse ainsi qu'à la santé sanitaire des arbres. Avec le changement climatique on s'attend donc à une augmentation de ces attaques.

Il s'agit d'abattre l'arbre quand il est encore vert pour pouvoir utiliser le bois et l'écorcer pour se débarrasser des insectes. C'est rarement une grande attaque généralisée mais plutôt des petites attaques un peu partout. Cette lutte contre le Bostryche coûte cher. Il s'agit donc de cibler les zones à traiter. Les pièges à Bostryche ne sont plus utilisés par la Commune (depuis 2000) car il est estimé que ces pièges attirent plutôt le Bostryche. Ces attaques durent maintenant de mai à octobre et ne sont pas actives en hiver. Il y a deux conséquences : La première est économique car le bois bostryché se vend moins cher, la deuxième est que l'épicéa est l'essence qui est la plus attaquée, ce qui détériore énormément nos forêts. Il n'y a donc pas vraiment de solutions.

Mécanisation de la forêt

Le principe des ouvertures/trouées/coupes d'arbre dans les forêts est pour effectuer des « rajeunissements », il y a même des nouvelles essences d'arbres qui s'installent naturellement dans ces « trouées ». Toutefois, les machines utilisées pour récupérer le bois dans la forêt sont énormes et dégradent tant les chemins que la forêt. Cependant, il serait encore moins économique de le faire à la main, en plus, la pression sur les bûcherons serait trop grande car c'est un travail très pénible. On concentre les « dégâts » de la machine dans la forêt toujours au même endroit ainsi chaque année on utilise les mêmes « traces ». Si possible un « chenillard » plus petit et léger est utilisé qui fait moins de dégâts. D'autre part, les dégâts sur les chemins forestiers par la mécanisation : sont plus conséquents par des véhicules « privés » ou par l'eau que par les grosses machines de l'équipe forestière pour la coupe qui n'a pas lieu fréquemment. Le service des forêts demande aux entreprises d'aller en forêt par temps sec et froid pour faire le moins de dégâts possible. Enfin, Les véhicules à disposition actuellement sont suffisants pour l'équipe forestière.

Forêt de protection :

La forêt est travaillée aussi pour répondre à la protection d'un danger précis, par exemple : chute de pierres. C'est pourquoi des bois sont laissés en travers comme dans la Côte. Un autre exemple : pour protéger la diversité comme l'insecte la « Rosalie des alpes » qui a besoin de se nourrir de bois mort pour survivre.

Coûts de l'externalisation des travaux forestiers

Les entreprises privées coûtent chf.400'000.- sur une année pour tous leurs services. Les entreprises de la région sont favorisées mais cela dépend du travail requis car parfois il faut de gros engins que les entreprises locales n'ont pas. Le travail hors employés communaux est réparti sur deux entreprises communales selon besoin de coupe et débardage. Le coût dépend de l'accessibilité aux arbres. Les prix du bois sont entre Chf.80 – 90.- le m3. La vente se fait par l'association « la Forestière » en regroupant l'offre du bois suisse. Le prix du bois rond est monté de 25 – 30%. Le bois de chauffage en bûche (2 stères par personne) est vendu par la Commune. Cette dernière est limitée pour ne pas péjorer les ventes privées. La Commune fait 50% du travail forestier et les entreprises privées 50%.

Choix des essences de plantation

Le critère principal de choix des essences pour les pâturages est de s'adapter au climat actuel. Après Lothar, il manquait beaucoup d'arbres, des plantations ont été faites mais la régénération naturelle a produit plus d'arbres que ces plantations et les arbres sont plus robustes. D'autre part, la régénération naturelle compense facilement les arbres abattus. C'est pourquoi, en forêt la régénération naturelle est favorisée ceci d'autant plus qu'une meilleure diversité des essences se développe. D'autre part, les essences ne se vendent pas toutes au même prix car certaines sont plus faciles à travailler, ex. feuillus et épicéas. Les plantations sont faites seulement dans certains secteurs avec une variété d'essences mais le service des forêts est attentif car une essence mal adaptée pourrait ruiner tout le secteur.

Gestion

Un plan de gestion précise la quantité de coupe qui peut être faite par année environ 6200 arbres. Nous sommes toujours en dessous de ce quota. Un inventaire forestier est effectué tous les 15 ans pour déterminer si la coupe annuelle autorisée est juste. Sur la zone de Ste-Croix il y a 4 séries d'aménagement de forêts. Il y a un quota de coupe d'arbres par série pour la coupe annuelle.

Chemins forestiers

Les chemins forestiers sont entretenus généralement via le budget courant. Il y a des subventions à 70% prévues pour les dessertes agricoles par le Canton/la Confédération.

Un mélange entre tout-venant et ciment est utilisé pour les chemins « aux vaches » car ces derniers se dégradent facilement si le trafic est élevé ou par temps de pluie. Faire le chemin en « stabilisé » représente un coût assez élevé, il est suggéré de l'utiliser uniquement sur des chemins qui sont vraiment pertinents.

Formation-équipe bûcherons

Le nombre d'apprentis bûcherons formés est suffisant dans le canton de Vaud. Le problème est que beaucoup ne restent pas dans le métier car ce dernier est très pénible et peu rémunéré. Il est difficile de recruter un bûcheron en ce moment. Un apprenti est formé, en prendre plus serait difficile d'un point de vue sécuritaire pour 3 bûcherons qualifiés. A ce jour, notre équipe est stable et suffisante pour réaliser le travail.

Le timbrage se fait sur le natel qu'ils peuvent effectuer à la Layette. Ils entrent également leurs heures une fois par semaine à la Commune. Il y a un bon contrôle des horaires/prises de pauses.

Entretien des espaces

A ce jour, il y a assez d'espaces pique-nique proposés sur le territoire de la Commune, il ne semble pas nécessaire d'augmenter le nombre.

Le service forestier a repris toute la gestion des tracés VTT.

7. SECTEUR BÂTIMENTS

Plan d'investissement pour l'entretien des bâtiments

Un plan d'investissement est formulé aux pages 40-43 du rapport de gestion. Une projection à cinq ans est réalisée pour chaque bâtiment. Un plan de rénovation/entretien des bâtiments y compris de l'enveloppe énergétique est prévu pour chaque bâtiment sur lequel se base le plan d'investissement. Les travaux doivent parfois être décalés suivant les urgences qui peuvent survenir (ex. dégâts d'eau). Souvent les opportunités concernant l'aspect « durabilité » apparaissent lors de la réfection d'un bâtiment, par exemple : des panneaux solaires en refaisant un toit. Lorsqu'un gros travail de rénovation est nécessaire, une réflexion est réalisée pour essayer de rationaliser les travaux et d'intégrer l'aspect « durabilité » en regardant également le montant des subventions possibles. Exemple : pour le collège de la gare, une isolation périphérique reviendrait à 1,2 million. Une projection financière est toujours faite en faisant un préavis. Toutefois, il n'est pas prévu de grosses rénovations ni de vente d'un bâtiment qui nécessiterait de gros investissements.

L'indice énergétique des bâtiments

Les indices énergétiques versus les surfaces de référence énergétique sont dans le tableau en page 66 du rapport. Ainsi, la salle de gym de la poste est très mal isolée par conséquent le rapport énergétique est très mauvais. Le collège de la gare a aussi un mauvais rapport. Ce sera le premier bâtiment qui recevra une isolation périphérique. Toutefois, la Municipalité ne s'est pas fixée de délai pour réduire sa consommation énergétique mais profite d'améliorer l'efficacité énergétique lors de chaque rénovation. Le plafond d'investissement doit être respecté et ce type de rénovation est très coûteuse. C'est pour cela qu'elles sont effectuées petit à petit. Les isolations intérieures pour les bâtiments de la Commune sont moins coûteuses que les isolations périphériques. Cette réflexion s'établit selon les espaces à disposition et l'on sait aussi que c'est moins efficace que dans une habitation mais possible. Nous devons faire aussi attention aux ponts de froid qui peuvent ensuite endommager la structure du bâtiment par de la moisissure.

Electricité non renouvelable

Le vœu est que l'utilisation de l'électricité produite par de l'énergie non renouvelable soit terminée. La consommation de mazout est proche de 0 sur les bâtiments de la Commune. La salle de gym de l'Auberson est le dernier bâtiment au mazout mais il n'est pas possible de passer au CàD. La principale énergie utilisée par les bâtiments de la Commune est le chauffage à bois à distance. D'autre part, le service des bâtiments regarde d'où provient l'énergie en utilisant le logiciel Enerco qui permet notamment de connaître l'origine de l'électricité. Il existe aussi des particularités comme l'église catholique qui a un chauffage électrique et le Mont de Baulmes qui a une génératrice mais ce serait très coûteux pour la Commune de faire la liaison à l'électricité.

Nous produisons aussi du solaire photovoltaïque comme sur le collège de la poste et un investissement de Chf.100'000 en panneaux solaires va être fait sur la nouvelle salle de gym. Cela est faisable aussi car la Commune est entièrement propriétaire de ces bâtiments. En effet, installer des panneaux solaires, comme à la Conversion, demande une réflexion car tant l'aspect technique (un seul point d'entrée dans le bâtiment pour faire de l'autoconsommation) que l'aspect humain (la participation des locataires aux coûts) doivent être considérés. La partie administrative prend également énormément de temps, surtout s'il y a des locataires car cela demande la gestion de plusieurs compteurs. Enfin, il n'y a pas de spécialiste en énergie renouvelable à la Commune mais ces derniers sont consultés si besoin.

Externalisation des travaux

15% des travaux sont réalisés par nos services communaux et 85% par des services externes en moyenne sur quatre ans.

Nouvelle salle de gym

Les appels d'offres ont été lancés pour la nouvelle salle de gym mais tous les contrats n'ont pas encore été signés. Il y a donc un danger de surcoûts notamment à cause des problèmes d'approvisionnement et la guerre avec l'Ukraine.

Pour le gros œuvre, le terrassement, le béton et le bois, les contrats sont signés.

Pour la dépollution, il y a eu un peu moins de matériel pollué évacué par rapport à ce qui était prévu.

Pour les panneaux solaires, il y a rupture de stock, la question est donc encore en suspens avec l'architecte car les prix sont plus élevés. Néanmoins, pour le moment, cette construction est dans le budget.

Incivilités

Sur 2021 onze plaintes ont été déposées. Même si les frais de réparation ne sont pas payés à 100% et que les contrevenants qui sont à 90% des mineurs sont punis une année après, cela vaut la peine de les déposer car les coupables sont ensuite retrouvés. Ce qui montre l'exemple à d'autres jeunes de ce qu'il ne faut pas faire. Ce processus entre dans une forme de prévention. Les contrevenants doivent aussi faire le nettoyage des tags pour leur punition. Ces mesures sont « bien » et « pas bien » car ce sont les employés communaux qui doivent les encadrer alors qu'ils ne sont pas formés pour et risqueraient des

conflits. La Commune n'aimerait pas mettre ses employés dans cette situation délicate. Les réparations sont donc souvent déjà faites quand les coupables sont retrouvés.

Il y a des secteurs où les dégâts sont plus importants que d'autres comme au centre sportif. Une réflexion est menée pour installer une caméra. Le risque est que ces personnes fassent les déprédations ailleurs, ce qui déplace le problème. Un ensemble de mesures serait nécessaire pour essayer de pallier à ces problèmes d'incivilité : Agents de sécurité, ASP, caméras, etc. mais cela implique du travail le soir et le week-end pour les personnes qui interviennent et donc une organisation spécifique avec une coordination des services qui est difficile.

Une autre solution serait de faire du « micro-trottoir » auprès des jeunes afin d'essayer de comprendre pourquoi ils font ces déprédations : un groupe de travail « jeunesse », dirigé par Rachel Gueissaz est en construction.

Salle de gym de la poste

La salle de gym de la poste n'est plus aux normes, demande régulièrement des réparations, consomme beaucoup d'énergie et est désormais mal placée au sein du campus scolaire. Néanmoins, cette salle est encore très occupée et les écoles ont encore besoin de ce bâtiment pour le moment. Néanmoins, aucun gros investissements ne sont prévus sur la salle car elle pourrait être rasée. Il est seulement prévu de refaire la peinture de manière sommaire en partie pour couvrir les tags et ainsi d'en éviter d'autres.

La Casba

Le terrain est communal mais la Casba est privée. La Commune pourrait racheter mais aurait tous les frais de rénovation à sa charge. Comme ce restaurant a été reclassé « accessible » et non plus « refuge » par la police cantonale qui est venue contrôler. Une licence est nécessaire.

Eclairage de la croix du Cochet

C'est le propriétaire de la Casba qui peut donner accès à l'électricité pour l'éclairer mais il est très difficile à joindre.

8. SECTEUR TRAVAUX

Location fraiseuse

Le contrat de location avec la maison Zaugg pour la fraiseuse permet de pouvoir la racheter à tout moment. Tant qu'elle est sous location, tous les entretiens sont inclus dans le contrat. Il est possible de voir après quelques temps, si cela vaut la peine de la racheter. L'avantage est d'avoir des frais fixes avec la location et d'éviter de se retrouver avec des réparations lourdes après quelques années. Le besoin de cette fraiseuse est avéré par sa largeur qui est adaptée à nos besoins. Il est possible de l'acheter par le biais d'un préavis si cela s'avère pertinent. Est-ce une nouvelle politique ? Avec l'expérience, la Commune a remarqué que louer les machines revenait au même prix que l'achat ceci d'autant plus que les heures de location sont déduites ce dont d'autres acheteurs ne bénéficieraient pas. Après calcul il sera plus judicieux de l'acheter à la fin de la location. L'ancienne fraiseuse/épareuse a été conservée.

Surveillances des travaux externalisés aux entreprises

Il est difficile de fixer des délais par contrat aux entreprises car il y a toujours des imprévus. Il y a une surveillance et parfois, quand même, il y a une mise sous pression aux entreprises car, si la commune peut être flexible, elle est également stricte.

Lampadaire solaire

Le coût est beaucoup plus élevé que d'avoir un lampadaire sur réseau. Par conséquent, il est plus avantageux de privilégier les lampadaires sur réseau et de mettre des panneaux solaires sur les bâtiments. La consommation des lampadaires est analysée. Il faut savoir aussi que la commune est dépendante du réseau de la Romande Energie qui décide quand enclencher et éteindre les lampadaires. C'est donc eux qui ont le comptage.

La Commune essaie de reprendre les lampadaires sur notre propre réseau mais elle ne peut pas le faire d'un coup. La Commune ne peut agir que sur les lampadaires de son propre réseau. D'autre part, il est très difficile de savoir combien de lampadaires sont sur le réseau Romande Energie ou sur les câbles mais cela fait à peu près 50%, d'après le chef de service.

Le bilan d'éteindre les lampadaires qui ont pu être éteints est plutôt positif (pour les quartiers où c'est possible et qui sont sur le réseau de la Commune). Les lampadaires doivent être rallumés à 4 h du matin.

Une autre possibilité serait la construction d'une mini centrale solaire mais il faut pouvoir stocker cette énergie et ce n'est pas très économique et ne vaut pas tellement la peine considérant la situation du réseau dans le village. La Commission le reconnaît et recommande de continuer à étudier combien de lampadaires pourraient être éteints dans Ste-Croix pour économiser d'avantage d'énergie.

Embellissement du village

Nous remarquons des jolis arrangements de bacs à fleurs sur les candélabres que le jardinier de la Commune a mis en place ainsi que des privés autour des fontaines mais les entrées de Ste-Croix ne sont pas très avenantes. Des fleurs aux entrées du village pourraient en effet être ajoutées mais ces arrangements et les bacs à fleurs nécessitent du temps et de l'entretien. Si l'on souhaite plus, alors il serait nécessaire d'engager quelqu'un de supplémentaire.

Dans ce même ordre d'idée, beaucoup d'arbres ont été coupés par rapport aux temps passés. En effet, la Commune avait le projet de planter des arbres au centre du village mais c'est difficile de trouver des endroits où en planter à cause des obstacles rencontrés par les racines et les canalisations. Bien que cela pourrait prendre de la place, une solution proposée par des commissaires serait de planter des arbres dans des pots.

Les concours de balcons fleuris étaient aussi un beau projet mais ils ont été arrêtés car c'étaient toujours les mêmes gens qui participaient et gagnaient.

Un problème surgit ces derniers temps : les incivilités dans les massifs fleuris. Ce qui est très désobligeant, coûteux et peu motivant pour le fleuriste.

Dos d'âne à l'Auberson

Le dos d'âne vers chez Joseph sport a été supprimé surtout pour les nuisances sonores pendant la nuit et pour un but écologique pour éviter les accélérations. Ce que reconnaissent les commissaires, toutefois, ces gendarmes couchés sont surtout présents pour la sécurité et spécialement devant l'école, pour les enfants. D'autre part, les frontaliers ont augmenté de 20% en 5 ans donc l'augmentation du trafic à l'Auberson augmente aussi quelque part le risque que des personnes roulent vite. Toutefois, d'après le radar pédagogique, il y a très peu d'infractions enregistrées pour excès de vitesse et très peu de permis retirés.

Si les trottoirs sont hauts à la rue du Jura, c'est pour mettre en sécurité les piétons et empêcher les voitures de monter sur les trottoirs.

Déchets

La récupération des déchets verts est en nette diminution car les pelouses et tailles de haies sont stockées au fond de la déchèterie. Une société vient de Chavornay pour les prendre.

Si la petite déchèterie juste à côté de la gare est nécessaire, elle n'est pas très avenante. Mettre des Moloks est une solution mais coûteuse. Cependant, il y a une nette baisse des incivilités par la mise en place des caméras et des suivis.

Toutes les personnes qui laissent des déchets dans la nature sont amendées lorsque qu'elles sont retrouvées. Malgré le nombre en augmentation, il est impossible de mettre un ASP derrière chaque contrevenant.

Pour favoriser le respect de la nature, il serait bien qu'une poubelle/container soit placé-e à côté d'un banc surtout de ceux qui sont à proximité des routes. Toutefois, sept EPT sont employés à la gestion des déchets dans la Commune notamment par rapport à tous les éco-points, il est donc difficile de mettre des poubelles/containers partout. Pour ces mêmes raisons, il n'est pas prévu de mettre des poubelles dans la forêt. Peut-être qu'il serait bien d'en discuter avec l'ambassadeur du tri.

9. INSTRUCTION PUBLIQUE

Structure d'accueil le midi pour les repas

La pause de midi/accueil du secondaire concerne les élèves des niveaux de la 9^{ème} à 11^{ème}. Pour ces derniers, il y a la possibilité de s'inscrire au restaurant de l'EMS Arbre de Vie et dans la salle du Mont des Cerfs avec une surveillance. Les élèves ont soit 2h de pause, soit juste 1 h seulement une fois par semaine. Dans ce cas, ils utilisent la salle du Mont des Cerfs qui peut accueillir jusqu'à 20 élèves. Il est donc possible de rentabiliser ainsi l'occupation de la salle. Toutefois, un groupe de travail va être mis en place car pour le moment il n'y a pas d'infrastructure à la Commune de disponible. Pour l'accueil de la pause de midi, il y a un peu plus de demande. Il faudrait recueillir l'avis des parents ainsi que de l'entente scolaire des cinq communes pour estimer réellement le besoin. Dans tous les cas, la Commission s'entend afin de s'organiser pour que les enfants de Baulmes ne rentrent pas trop tard. Toutefois, la Municipalité n'est pas très favorable à une structure mais encouragerait plutôt à trouver des solutions afin que les élèves rentrent chez eux pour manger. Ceci d'autant plus qu'il n'est pas certain, si une structure était mise à disposition, qu'elle serait assez utilisée/rentabilisée. A titre d'information, le prix du repas est de Chf.10.- à l'Arbre de Vie.

Nombre d'élèves et infrastructures

Les flux démographiques sont difficiles à prévoir. Les volées les plus nombreuses comptent 80 élèves et les moins nombreuses 50. A ce jour, il y a assez de salles de classe à disposition et en cas de grosse affluence, il y aurait juste besoin de deux salles de classe maximum en plus. La salle du Mont des Cerfs est une autre solution, il n'y a donc pas besoin d'un autre collège. La salle de gym de la poste est occupée encore à 50% en ce moment pour 12 à 14 périodes. A ce sujet, si la salle de gym de la poste était rasée,

l'idée serait de développer une structure multi fonctionnelle et non une salle de gym dans le cadre d'un campus scolaire mais rien n'a été mis aux échéanciers pour le moment.

Conseil d'établissement

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de Ste-Croix : règlement, PV, cadre légal. Ce Conseil ne peut pas prendre de décisions. Ces dernières sont d'ordre communal mais il peut octroyer deux demi-journées de congé. Les réunions avaient été stoppées pendant la période COVID. Deux séances depuis le début de l'année ont été organisées. Malheureusement, peu de candidats se sont présentés pour le Conseil d'établissement, cinq sur les cinq communes.

Déscolarisation

Le retour à l'école durant la période COVID pour des enfants de familles vulnérables a été particulièrement difficile. De 10 à 15 enfants sont concernés par ce problème. Ces derniers sont souvent dans une zone grise entre les différents services concernés. Ces enfants peuvent être dénoncés à la préfecture qui amende les parents. La DGEJ ne peut pas faire grand-chose car c'est la responsabilité des parents qui autorisent l'élève à ne pas aller à l'école. L'AIMO est un organisme qui vient sur place aider les parents dans ce cas-là, deux fois par mois. Il a été essayé d'organiser des réunions entre les parents, les enfants, le directeur, l'assistante sociale et même la gendarmerie mais seul un élève a pu être récupéré sur cinq familles. Un essai de collaborer avec des organismes de réinsertion au travail pour ces enfants est tenté. La demande d'un accueil socio-éducatif de jour a été faite au Canton. Le besoin serait qu'un éducateur puisse s'occuper de l'enfant déscolarisé sur une partie de la journée. Un grand appartement pourrait convenir comme lieu de rassemblement car ils sont peu nombreux.

Devoirs surveillés

Ils sont proposés trois fois par semaine pour une heure par Mme Denise Novak qui est diplômée en philosophie. Ce ne sont pas des cours d'appui, juste un endroit calme pour pouvoir faire leur devoir de manière cadrée. Le coût est de Chf.180.- par semestre pour les familles à revenus très modestes, il pourrait y avoir une aide de la Commune. Une quinzaine d'enfants sont concernés sur la semaine.

Elèves de l'Ukraine

29 élèves en provenance de l'Ukraine sont actuellement hébergés chez des gens de Ste-Croix.

Recrutement

L'engagement d'enseignants de Suisse formés à la HEP est favorisé mais parfois il faut avoir recours à des enseignants français. Pour le primaire, il y a plutôt des enseignants de la région en provenance de la HEP. Il y a plus de problèmes pour trouver des enseignants du secondaire, en particulier pour l'allemand ou le français. Il y a 10% de personnel enseignant en provenance de France sur 100 enseignants.

Divers

Le Cortège des enfants sera peut-être renouvelé. Une journée porte ouverte est organisée cette année.

Violence dans les bus

Les incivilités dans les bus augmentent, la commission se demande si l'ASP pourrait parfois s'y rendre ? Les ASP vont parfois déjà dans le bus mais surtout en direction de l'Auberson, plutôt l'après-midi. Une des patrouilleuses va pendant 20 minutes accompagner/cadrer les écoliers de l'Auberson à la fin de l'école, qui doivent prendre le bus Travys pour Ste-Croix et doivent attendre. Quelquefois les enfants ne respectent pas forcément si c'est une dame mais ce n'est pas facile de pouvoir mettre un homme ASP à la place. Il est vrai qu'il est vraiment difficile de faire respecter la discipline au collège de l'Auberson et le secrétaire municipal répond qu'ils pourraient aller jusqu'à exclure les élèves dans des cas graves. Une seule plainte de parents a été déposée. Au sein de la Commission nous remarquons que les chauffeurs Travys sont généralement assez impressionnants pour les élèves et de ce fait, ils ne devraient pas oser faire n'importe quoi. Toutefois, comme le remarque M. Le municipal Pahud, les conducteurs Travys sont là pour conduire et non faire la discipline. D'autre part, la Commune a essayé par deux annonces de recruter un patrouilleur ou patrouilleuse supplémentaire mais n'a trouvé personne.

Agents de sécurité

Suite à ces violences, la Commission demande des précisions sur le fonctionnement des ASP. Les supérieurs des ASP sont sous ordre de la Commune mais ils ont un cahier des charges et il n'est pas possible de leur demander n'importe quoi. Ils sont complémentaires aux gendarmes et doivent faire respecter les règlements municipaux. Ils s'occupent beaucoup des commandements de payer. Le cahier des charges des ASP concerne : les parcs, l'application des règlements communaux, les commandements de payer, la sécurité aux abords des écoles, l'assistance aux patrouilleuses scolaires, la signalisation pour les manifestations. Il est précisé que la gendarmerie reste sous les ordres de la police cantonale et que la collaboration avec les ASP est excellente.

Une précision est demandée concernant les commandements de payer. S. Champod explique que ceux-ci retournent à l'Office des poursuites avec un rapport expliquant la raison du renvoi. L'ASP va chez la personne jusqu'à cinq fois. C'est Chf. 40.- par commandement de payer et par passage chez la personne.

Vols – dénonciations durant la période COVID

Pendant la période COVID il n'y a pas eu de dénonciations, les gens ont bien joué le jeu. Pour la gendarmerie le but était surtout de faire comprendre aux gens que les règles s'appliquaient à tout le monde et tout s'est bien passé à Ste-Croix pendant ces deux dernières années, beaucoup mieux que dans les villes. Les commerces, hôtels et restaurants ont aussi très bien respecté les règles. T. Perbet tient à souligner qu'il trouve la population de Ste-Croix plutôt sympathique et respectueuse envers la gendarmerie, c'est très apprécié.

Incivilités - détériorations

Il a fallu cinq mois d'enquête pour 15 gamins ayant fait des incivilités/détériorations. La Commune va jusqu'au bout des plaintes non seulement pour obtenir des paiements des amendes mais aussi à titre d'exemple. Il y a eu 14-délits enregistrés. En 2021 et cette année, il y a eu beaucoup moins d'incivilités, par le fait que les contrevenants sont condamnés. Ces derniers se rendent compte qu'ils doivent payer pour leur incivilité. Les cinq mois d'enquête ont peut-être été utiles. M. T. Perbet ajoute que d'avoir une présence sur le terrain permettrait de diminuer les incivilités et les dégâts. Les ASP peuvent aussi

travailler le soir ou la nuit pour faire des patrouilles. Une suggestion d'un commissaire serait de mettre des caméras par exemple au centre sportif. A ce sujet, le municipal Y. Pahud confirme qu'il y a un postulat en cours et M.T. Perbet confirme que les caméras sont une excellente idée. M. Y. Pahud précise aussi que la Commune reçoit un rapport complet de toutes les interventions de la gendarmerie durant l'année.

Gendarmerie

L'équipe de gendarmerie a été souvent composée uniquement de deux gendarmes à Ste-Croix pour diverses raisons mais il est possible d'obtenir facilement du renfort d'autres gendarmeries. Du reste ce qui sera certainement nécessaire à la reprise des travaux sur le site des éoliennes. Il faut aussi souligner l'excellente collaboration avec les ASP et les services communaux d'une manière générale. Comme exemple, deux gendarmes sont prévus déjà en complément des ASP pour la Spartan.

La Commission demande quelle a été la facture de la sécurité privée ? S. Champod confirme que la facture a été de Chf.8000.- par année jusqu'ici. L'aide est demandée entre 10h et 1h du matin. Avec l'ASP supplémentaire, il y aura peut-être moins besoin de sécurité privée.

Sécurité routière

Le passage piétons de la Place du Pont, bien qu'il soit en règle, est toujours dangereux. M. Y. Pahud confirme qu'il est aux normes même s'il n'est pas très bien placé et il faut reconnaître qu'il n'y a pas eu d'accidents mortels à cet endroit. Une des solutions serait de supprimer ce passage piéton car les personnes feraient plus attention. Toutefois, la Commission remarque qu'il y a beaucoup d'élèves qui empruntent ce trajet et que cela reste un moyen de sécuriser la traversée de la route. Il est aussi remarqué que le soir sous l'auvent de chez Perrotti, les gens sont dans la pénombre et, le fait de mettre un panneau ou un lampadaire qui pourrait s'allumer s'il y a quelqu'un qui veut traverser, serait plus sécuritaire.

La Commission remarque que cette question est récurrente mais la commission de gestion estime important de s'interroger qu'au cas où un malheur arriverait à cet endroit, au moins on pourra dire que la Municipalité a vraiment tout essayé pour trouver une solution.

Une même question se pose désormais au sujet du passage piétons devant la maison de M. Wyss pour lequel les feux sont clignotants depuis la rue des Rasses même quand le feu est au vert pour les piétons.

11. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS

M. Müller a remplacé M. Yan Eisler comme commandant SIDIS au 31.12.21. Ste-Croix et les communes du balcon du Jura comptent 6800 habitants pour 80 km². Ste-Croix s'occupe également des désincarcérations en raison de l'éloignement et du temps de réponse obligatoire.

Le SDIS est géré par un état-major qui ne comprend aucun poste permanent à l'heure actuelle. Ce qui signifie que tout est géré en dehors des heures de travail. Néanmoins, un poste administratif est recherché à 20%. C'est de la responsabilité de la Commune d'avoir un service incendie efficace.

L'urgence aujourd'hui est de pérenniser le service en matière de ressources humaines. En effet, il faut neuf personnes pour chaque incident, comme pour une désincarcération. Or, il faut quatre à cinq ans pour former un pompier et le turnover est de sept à huit ans. Le réservoir des « jeunes sapeurs-pompiers » est très utile en ce moment (10 ou 12 J.S.P.)

Les critères de recrutement sont plus souples. Il est demandé essentiellement une certaine forme physique dans la mesure du possible et une motivation. L'âge s'étend de 20 à 45 ans. La formation est commune à l'ensemble du canton.

Moyens pour recruter

La campagne de recrutement dans le journal et le bouche à oreilles marchent le mieux. Lors de la séance de l'accueil des nouveaux habitants : le SDIS se présente mais il n'y a pas beaucoup de réponses. Pour renforcer cette séance un courrier pourrait être fait aux nouveaux habitants. Des personnes ont pu être recrutées lors du marché d'été. Le contact est le meilleur moyen pour recruter, c'est pourquoi le 3.9.22 une journée portes ouvertes de la caserne sera organisée. Mais le plus grand souci est de recruter des cadres de SDIS. En effet, la formation d'un cadre prend environ 10 ans.

Aujourd'hui la rémunération est de Chf.25.- de l'heure et de Chf.30 quand la personne est formée. Toutefois, la personne doit déclarer ces revenus à partir de Chf.6000.- par année. A titre de reconnaissance, il serait important que l'Etat puisse défiscaliser ces rémunérations. Une prime d'engagement de Chf.400.- est versée et les permis de conduire sont remboursés. Si les rémunérations sont décidées par la Municipalité depuis 2015, c'est l'ECA qui en fixe le cadre.

Le corps comprend aussi sept femmes et les vestiaires ont été adaptés, lors de la rénovation de la caserne, afin d'en accueillir plus. Les membres de la Commission ont réfléchi avec les responsables du SDIS des moyens complémentaires pour recruter comme de viser la candidature de parents au foyer qui pourraient être disponibles quand les enfants sont à l'école. En effet, les personnes doivent être très disponibles en cas d'intervention la journée. En tout cas être libérées de leur travail. Il est prévu d'offrir des primes aux entreprises qui acceptent de libérer leurs employés pour le SDIS. Les employés communaux sont souvent motivés à adhérer au SDIS lors de leur postulation. Il est proposé que les gens intéressés lorsqu'ils sont engagés pourraient avoir un entretien avec le commandant du SDIS. Plus les conditions de travail au sein du SDIS seront attractives, plus ils auront une chance de motiver des personnes.

La promotion du SDIS pourrait être améliorée mais cela a un coût. Les commissaires se sont aussi intéressés aux conditions de cette fonction comme à savoir si les interventions devenaient plus pénibles ou si elles changeaient. Aujourd'hui, il y a plus d'interventions concernant les hydrocarbures sur la route car ils ont maintenant la compétence et ne doivent pas forcément attendre le centre d'intervention. Avec les changements climatiques, pas mal de dégâts d'eau arrivent. Plus surprenant, les pompiers sont filmés dès qu'ils sont sur une intervention et cela peut être conflictuel. Les usagers posent beaucoup plus de questions sur l'intervention. Il y a aussi des incendies sur des véhicules électriques, cela crée un travail supplémentaire pour le SDIS mais ils reçoivent des formations.

Présence du SDIS sur la commune

En dehors du problème du recrutement, le centre du SDIS de Ste-Croix est garanti, dû notamment au temps d'intervention déterminé par l'ECA. La présence de l'hôpital à Ste-Croix est un facteur de conservation une caserne de pompiers. L'ECA n'est pas non plus dans une logique de rationalisation des centres SDIS.

La caserne de Ste-Croix a un très bon matériel qui est commun à tout le Canton. C'est également le cas pour la formation. La collaboration avec les autres casernes est bonne également. Des exercices sont parfois faits entre casernes. De ce fait, les pompiers peuvent intervenir dans n'importe quelle caserne.

Cependant, il n'y a pas de collaboration avec la France car nous n'avons pas le droit d'intervenir en France.

La Commission remercie le SDIS pour le formidable travail fait toute l'année.

12. SERVICES INDUSTRIELS

Enjeux liés à l'eau (ACRG)

La Commission a posé la question des enjeux de l'eau et de l'ACRG pour la Commune.

Effectivement la gestion de l'eau est une question communale et intercommunale. La Sagne et l'Auberson ont leur propre autorisation de captage.

Les sources d'eau et leur captage doivent être entretenues par la Commune. De nombreuses ne répondent plus aux normes du Canton. Pour le moment il y aurait une quinzaine de captages sur Ste-Croix qui devraient être remis aux normes. Les travaux s'élèveraient à 30 millions. Afin d'éviter des coûts élevés, des nappes d'eau plus proches sont recherchées comme aux champs de la Joux par exemple. Si le captage de la Joux pouvait être utilisé, sa mise aux normes coûterait environ 2 millions. Si nous pouvons compter sur nos sources pour nous approvisionner, il existe une dépendance à l'ACRG. Ainsi, l'eau de l'ACRG est pompée jusqu'à la carrière et redescend ensuite dans le village. Le réseau est connecté régionalement et fonctionne avec des vannes. Nous prenons d'abord le volume d'eau qu'il faut pour l'utilisation de notre commune et ensuite Yverdon et les autres communes peuvent utiliser nos réserves. La station de pompage pour l'eau de l'ACRG est aux Dénériaz. C'est la seule autorisée. Alors que l'eau de l'ACRG est pompée d'Onnens à Ste-Croix. C'est seulement les SI de Ste-Croix qui gèrent la vente/achat de cette eau.

Comment fonctionne l'achat/la vente d'eau ? L'eau ne coûte rien. Nous n'avons pas le droit de vendre « l'eau ». Le prix touche au captage, aux installations et à l'investissement de l'ouvrage. Ce qui coûte cher c'est donc le réseau et non l'eau en elle-même.

Sondage du champ de la Joux

En septembre, période de basse eau, les SI vont faire les essais de captage et faire des mesures sur la perméabilité des sols. L'eau pourrait être potable mais il faudrait la refroidir pour la consommation car elle sort à 23 degrés. En revanche, son exploitation pourrait être intéressante du point de vue de la géothermie mais il faudrait chercher un exploitant comme le groupe E pour l'investissement. Ce projet de géothermie pourrait être réservé à tout moment par un entrepreneur mais ce dernier devrait présenter un projet dans les 2 ans. Du point de vue de la Commune, tant qu'il n'y a pas un règlement sur l'énergie, aucun investisseur ne pourrait entrer en matière. Pour le moment, c'est de l'eau consommable qui est recherchée par la Commune, pas de l'eau pour la géothermie. Il y a quand même déjà des bureaux d'ingénieurs qui sont intéressés car cette production est intéressante mais la priorité est vraiment sur un puit d'eau consommable.

Concernant l'approvisionnement en gaz (situation avec la Russie)

Nous avons une molécule pas chère qui venait de Russie ou de Norvège et maintenant, avec le conflit, il serait possible d'obtenir du gaz liquéfié qui vient des pays arabes ou des USA. La situation change

donc énormément. Nous nous approvisionnons chez Gaznat qui est un gros distributeur dont nous sommes propriétaires à 0,6%. C'est un paramètre important qui nous protège car nous n'avons pas à acheter de gaz comme un petit client ce qui nous permet d'acheter du gaz pas trop cher. Actuellement, nous consommons du gaz acheté il y a 2 ans donc à un coût encore peu élevé. Les discussions d'achat de gaz se font entre le municipal et le chef de service qui ensuite font des propositions à la Municipalité mais pour le moment on continue à bénéficier des conseils des gaziers et de la pérennité du service fourni par Gaznat.

Grâce au réseau Gaznat, on peut se permettre de se donner un peu de temps de réflexion sur l'achat du gaz au lieu d'écouter les médias actuellement alarmistes car l'approvisionnement peut venir de n'importe quel pays, donc pour le moment la Commune n'a pas de problèmes d'approvisionnement.

D'autre part, il n'y a pas de stockage en Suisse mais Gaznat a du stockage en grosse quantité vers Lyon dont un certain volume est réservé pour la Suisse Romande. Les réserves de gaz en Suisse n'existent pas.

13. OFFICE DU TOURISME – AGENCE ADNV DE SAINTE-CROIX

Monsieur le Municipal Y. Pahud propose pour la session sur le Tourisme de faire 40 minutes avec l'ADNV et 20 minutes juste entre lui et la Commission, ce que cette dernière accepte.

Bureau du tourisme

Le cahier des charges pour le bureau du tourisme de Ste-Croix est avant tout centré sur les renseignements et l'accueil touristique. Pour la période hivernale il s'occupe également des cours de l'école de ski et des ventes des vignettes pour le ski de fond. Le bureau offre aussi une assistance pendant les manifestations et participe à la promotion régionale d'Yverdon.

La Commission estime que l'emplacement du bureau dans le bâtiment communal n'est plus pertinent au regard du déplacement du Centre vers la gare et qu'un bureau à proximité serait plus adapté. Mme Paillard pense qu'effectivement un bureau du tourisme près de la gare serait plus intéressant mais ils doivent encore en discuter avec la Municipalité car il faudrait trouver un local.

Il est aussi constaté que la permanence du bureau, pendant la période hivernale, se trouve déplacée aux Rasses. M. Le Municipal Y. Pahud répond que cette décision entre Ste-Croix et le chalet des Rasses l'hiver a été prise parce que le monde se trouve en bas des pistes et non dans Ste-Croix. M. Hall ajoute que des bornes interactives digitales pourraient être envisagées.

Master plan touristique

Le pilotage et la gouvernance du Master Plan touristique de Ste-Croix sont gérés par Laurent Hall qui est chef de projet. Une session de présentation a été organisée et il est prévu de refaire des séances d'informations. Plusieurs questions ont été posées par les membres de la Commission et notamment sur le manque de prise de contact de l'ADNV avec les propriétaires car le tourisme 4 saisons va passer sur leur terre ce qui peut poser des nuisances comme les déchets. Mme Paillard assure qu'une sensibilisation pour respecter les terrains/pâturages a été déjà faite et M. Hall prend note d'améliorer ces aspects.

Le développement touristique sert notamment à développer l'économie locale comme nos produits régionaux. Les Balades gourmandes avaient été développées dans ce sens et il serait bien de ne pas négliger ces aspects.

Coordination entre les différents privés

Nous constatons que la restauration du dimanche soir s'achève tôt et que d'une manière générale la coordination entre les offres n'est pas assurée. Le Master Plan va reprendre cette question pour trouver une solution. Toutefois, si une coordination peut être envisagée entre les restaurateurs-hôteliers, il est parfois impossible de garder ouvert des établissements lorsqu'il y a peu de monde. M. Hall explique que cela ne sert à rien d'imposer quoi que ce soit aux restaurateurs, il s'agit plutôt de discuter autour d'une table.

Il est aussi remarqué que pour les petits budgets il y a peu de possibilité. Un établissement communal ou une auberge de jeunesse pourraient être envisagés. Mme Paillard répond qu'à ce jour, aucun projet n'existe et précise que l'ADNV n'a pas la responsabilité d'investir dans ce type de projet mais si la Municipalité en développe un, l'ADNV pourrait envisager d'accompagner le projet. A ce jour, les établissements comme la Grande Borne, la Grange et les chambres d'hôtes sont des solutions. Il y a aussi les colonies de vacances qui peuvent être louées à des privés mais il y a une longue liste d'attente (presque une année). M. Hall propose que des discussions pourraient être envisagées avec les villes propriétaires de ces bâtiments.

Taxe de séjour

Chf.75000.- de taxe de séjours reçues en 2021, l'ADNV utilise cet argent pour la promotion et informations sur la région. La Commune garde la moitié de cette somme pour les projets régionaux.

Il existe une Liste des adresses de para-hôteliers disponible à l'office du tourisme mais seulement pour les établissements certifiés. Les AirB&B ne sont pas certifiés et ne perçoivent donc pas de taxes de séjours pour ces locations. La liste est loin d'être complète sur les chambres d'hôtes et parfois les propriétaires ne déclarent pas les nuitées.

Espace camping-car

Il y a divers emplacements pour accueillir les camping-cars, un flyer est disponible à l'O.T. Les emplacements actuels se situent : aux Cluds, au Centre Sportif, à la salle de gym de l'Auberson. Une infrastructure plus élaborée est en discussion avec la Municipalité.

Echange entre le Municipal et la Commission

M. Le Municipal Y. Pahud explique que le chef du bureau de l'office du tourisme de Ste-Croix n'a en fait que 25% de son taux dédié au tourisme et que c'est trop peu au vu du cahier des charges. Il serait préférable qu'un directeur de la station des Rasses soit nommé. La Commission relève que ce serait une option et que les coûts à charge de la Commune seront élevés. D'autre part, des changements de personnel auront lieu au bureau de Ste-Croix.

14. ENTRETIEN AVEC LA MUNICIPALITÉ

Cet entretien final avec la Municipalité s'est fixé deux axes. Le premier sur les réponses de la Municipalité aux questions formulées par écrit par la Commission de gestion. Le deuxième est le suivi des observations de la Commission de gestion 2020.

A. Réponses aux questions de la Commission de gestion 2021 concernant la Municipalité

La Municipalité est in corpore.

P.10 du rapport de gestion 2021, une liste de deux motions et de 10 postulats antérieurs à 2021 auxquels la Municipalité n'a pas répondu, qu'en est-il ?

Au vu de la charge de travail la Municipalité doit prioriser certains travaux.

La CG 2021 relève que ce temps de réponse est très élevé et que la pertinence d'un postulat/motion ancien n'a peut-être plus de sens sans compter le sentiment de déconsidération des conseillers communaux ?

Il est relevé que la charge de travail importante de la Municipalité est la cause de ce retard aux réponses. Parfois les ¾ du travail ont été faits pour pouvoir répondre mais il manque par exemple un rapport qui est très chronophage pour un chef de service. Peut-être qu'une solution serait pour la Municipalité de répondre avec les travaux déjà faits (p. ex. à 80%) avant d'avoir la réponse finale complète ou parfois la réponse est tellement compliquée à donner et implique tellement de paramètres, qu'il est presque impossible de formuler une réponse comme le parking devant l'école du cirque. La Commission recommande à la Municipalité d'effectuer un calendrier et de fixer des priorités. Pour assurer le suivi et la réponse aux différents motions/postulats ou autres projets, un chargé de projet à 80% a été embauché et une augmentation de poste de 40% a été créée au service de l'urbanisme.

P.15. Le Conseil de Fondation a terminé la nouvelle stratégie, pouvons-nous la connaître ? Comment sont gérées les surfaces du bâtiment Industrie 21 et l'implantation de nouvelles industries au Platon ?

Depuis 2020 le Canton a demandé une nouvelle stratégie du Technopôle. La mission est de devenir un parc de référence au niveau européen avec les tâches développées à Ste-Croix comme le travail de François Junod. L'innovation, la proximité, la fiabilité, le collectif sont les critères retenus au projet. M. S. Champod nous présente un document qui synthétise bien le projet. Les points essentiels sont :

- Le technopôle est complet en ce moment. La Commune aimerait plus d'entreprises qui démarrent au Technopôle pour s'implanter ailleurs plus tard. C'est un incubateur ce qui permettrait ensuite le déplacement de la startup dans d'autres bâtiments comme celui de l'Industrie 21. Il est vrai que cela pose d'autres problèmes. Ainsi ces surfaces se trouvent au 3ème étage mais avec des monte-charges ce qui n'est pas très pratique.
- Nous pourrions construire un 2^{ème} bâtiment car il y a un permis de construire pour Platon 2 mais les investisseurs n'ont pas été trouvés pour pouvoir construire le bâtiment. Le coût d'un tel bâtiment est à Chf.5 ou 6 millions. Le prix de location est à Chf.125.- du m2.
- Le Canton voit d'un bon œil que l'on puisse revitaliser des bâtiments qui tombent en ruine.
- Le Canton souhaite professionnaliser l'engagement du Technopôle avec le recrutement d'une directrice : Hélène Mazerolle à 60% pour le Technopôle et 20% pour la promotion économique de Ste-Croix.

- L'augmentation de la participation financière du canton de Vaud passe de Chf.60000. à Chf.90000 pour autant que la Commune augmente sa participation à Chf. 150000. Ce qui a été accepté car il est important de conserver le soutien actif du canton.

Est-ce que la Municipalité a établi un Plan climat 2030-2050 ?

La réponse est non, mais il y a un programme en faveur de l'énergie et du climat 2018-2023 dans le cadre de la démarche Cité de l'énergie de la Commune. Ce plan est présenté à la Commission, il est relié aux mesures que le label « Cité de l'énergie » recommande. D'autre part, la Municipalité est consciente de l'importance d'un plan à l'orée 2030-2050. Toutefois, elle relève qu'il est difficile de mettre un plan climat communal alors que les directives du Canton ne sont pas encore publiées. La peur est de devoir le changer selon les demandes du Canton qui ont tendance à changer souvent.

Octobre 2021 : réponse à la question de Stéphane Mermod sur la plan climat/durabilité. La Commune compte mettre tout en œuvre dans ce sens. La Commission relève aussi que des outils sont disponibles au Canton pour pouvoir développer/affiner la stratégie de la commune sur les énergies renouvelables/la durabilité. Des fiches sont disponibles ainsi que des experts. La Municipalité relève que la notion de durabilité dans le cadre de la Commune est envisagée d'une manière globale comme en mettant en avant les « circuits courts » de consommation ou en favorisant les artisans locaux et les achats dans les commerces implantés dans la Commune. Il est remarqué que le label « Cité de l'énergie » a été accordé selon des mesures concrètes.

En 2021, que s'est-il passé concernant l'usine Reuge et les squatteurs ?

Une faillite a été prononcée. Le bâtiment est à l'office des poursuites de Genève et est en vente à l'heure actuelle. La Commune a demandé l'état des dettes du propriétaire afin de pouvoir déterminer le prix de vente du bâtiment. D'autre part, d'après les prélèvements, il y a deux zones de pollution dont une en partie dans le terrain, ce qui serait coûteux à dépolluer. Il est également à considérer qu'il y a un litige par rapport à la dépollution car celle-ci devrait être faite pas l'ancien propriétaire, Reuge, qui serait le pollueur. Cependant le contrat de vente stipule qu'une dépollution est présente et que par conséquent l'acquéreur savait qu'il y avait une pollution en achetant le bâtiment. Toujours est-il que l'acheteur doit pouvoir garantir Chf.500000.- pour dépolluer ce site. Est-ce que le Canton aurait un fond pour pouvoir verser ce montant de Chf.500000.- pour dépolluer le site et ensuite le rendre plus facilement disponible à un acheteur ? Il n'y a pas de réponses. La question reste donc en suspens.

Les squatteurs peuvent être dans le bâtiment durant la journée mais n'ont pas le droit d'y dormir.

Une personne aurait été attaquée par un chien style Pitbull et est restée avec des séquelles importantes. D'autre part, il y a davantage de chiens dit « dangereux » au village, est-ce que la Commune fait quelque chose pour responsabiliser les propriétaires de ce style de chiens ?

Une plainte a été déposée. Les propriétaires de chiens dangereux sont notifiés qu'ils doivent être contrôlés ainsi que le chien par le Canton par une visite chez le vétérinaire. Ces chiens doivent être répertoriés/inscrits et être tenus en laisse.

B. Suivi des observations de la Commission de gestion 2020

Les deux observations de la Commission de gestion 202 ont été suivies par la Municipalité.

15. Entretien avec les délégués du personnel

La délégation de la Commission du personnel¹ était composée de trois membres MM. J-Marc Sandoz Vice-Président, C. Lambelet, M. Guichert.

Le Président de la CP a démissionné ainsi que la secrétaire. Ces postes sont vacants à ce jour. Les membres de la CP présents nous expliquent que les employés n'ont pas forcément envie d'y mettre le temps et qu'il n'est pas confortable de faire le tampon entre l'employeur et l'employé. Il semble que ce serait du temps perdu. La CP est convoquée à une séance d'information annuelle du personnel et c'est par celle-ci que la Commission du personnel est au courant des faits. A la suite, la Commission du personnel peut aller discuter avec le secrétaire communal S. Champod. La Commission du personnel peut représenter le personnel devant la Municipalité ou le secrétaire communal mais le personnel vient très rarement parler à la Commission, peut-être que les employés n'osent pas s'exprimer. Cette hypothèse serait à vérifier. La CP a la responsabilité aussi d'organiser la fête de fin d'année et des grillades, cela permet de mieux se connaître. Ce côté festif est sympa relatent les membres.

Le temps consacré à la CP est pris sur les heures de travail mais depuis 2 ans il n'y a pas beaucoup de rencontres à cause du COVID. Les principales discussions ont porté sur les jours de congé et les augmentations de salaire des employés. Le dernier cas important à traiter fut en 2013. Un collaborateur avait été licencié à cause des soucis de santé et le service avait demandé de l'aide pour qu'il puisse retrouver du travail mais aucune suite n'a été donnée.

Les employés sont informés sur l'existence de la Commission du personnel. Du reste 80% du personnel est inscrit à cette dernière ce qui est une excellente proportion.

Les conseillers interrogent les membres de la Commission sur diverses questions et notamment l'enquête de satisfaction. Pour les membres c'est une bonne chose que cette dernière existe et peut-être qu'elle n'est pas très réaliste avec un score de 90% de satisfaction. Une enquête anonyme donnerait peut-être des résultats différents. Pour le timbrage, cela se passe bien en général, même si c'est un peu plus compliqué pour les bûcherons qui doivent se rendre au bureau à Ste-Croix une fois par semaine car ils n'ont pas le wifi dans la forêt. L'autre problème avec la timbreuse est que des minutes sont supprimées.

La Commission de gestion a voulu savoir aussi quel était le ressenti du travail effectué avec la population de Ste-Croix ? Les membres de la CP ont l'impression d'être souvent dénigrés et incompris alors que c'était une fierté de travailler pour la Commune dans le passé. Ils pensent également que les conditions d'emploi ne sont pas mauvaises, qu'il n'y a pas de quoi se plaindre et ils regrettent que les Municipaux ne viennent pas souvent sur le terrain. En tout cas ce serait apprécié par le personnel. Il est aussi démoralisant quand le service des concierges/travaux nettoient les incivilités. Parfois, il y a même des destructions de ce qui a été mis en place, comme les fleurs.

La Commission pose la question des possibilités pour pouvoir « inverser » la tendance et permettre que le travail des employés soit mieux reconnu ? réponse : que les insatisfaits s'expriment plus.

La Commission de gestion constate qu'il y a beaucoup de dégradations dans les écoles et que toutes les déprédations/ incivilités sont signalées à la Commune pour dénonciation à la gendarmerie. Qu'en pense la CP ? pour les membres de la CP, un système de caméras au centre sportif et au collège de la gare notamment serait une solution à réfléchir. Les membres de la CP constatent également que chaque lundi matin, les concierges remplissent deux sacs de 110 L de débris hors poubelle. C'est dire combien de personnes ne respectent pas grand-chose.

¹ Abrégée dans le texte CP

Une autre question suscite l'intérêt de la Commission de gestion est de savoir si les employés estiment être bien informés des changements dans les conditions contractuelles comme par exemple la LPP ? La séance d'information annuelle des employés semble être un bon moyen d'information d'après la CP.

16. REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier toutes les personnes rencontrées durant la semaine, ainsi que pour la bonne qualité du *Rapport de gestion* établi par les autorités. Le travail de la Commission n'aurait pas été possible sans la grande disponibilité de la Municipalité, des chefs de services et de secteurs, des responsables des écoles, de la gendarmerie et du SDIS.

Au cours de nos entretiens et des contrôles effectués, nous avons constaté une excellente gestion communale sans dysfonctionnements. Nous tenons à saluer aussi le professionnalisme de tous les employés communaux qui œuvrent pour la qualité de vie de nos concitoyen-ene-s.

La Commission de gestion, et tout particulièrement son rapporteur, tiennent à remercier la secrétaire suppléante du bureau Mme André Mollet, indispensable au bon déroulement de nos séances qui permet notamment au rapporteur d'être centré sur l'animation ainsi que le suivi des échanges, sans compter sur le PV indispensable pour écrire le rapport. Afin d'anticiper, nous formulons le vœu au futur Président du bureau du Conseil de demander à la secrétaire du bureau de se libérer pour la prochaine Commission de gestion.

Enfin la Commission relève également la difficulté de la majorité des membres de se libérer de leurs obligations professionnelles durant une semaine. C'est pourquoi, la Commission a siégé 2 jours ½. Pour permettre à un maximum de conseillers communaux de participer à la Commission de gestion, nous émettons le vœu de réfléchir à une autre organisation que de l'organiser sur une semaine.

17. OBSERVATIONS ET VŒUX

A l'issue de la semaine de gestion, les membres de la COGES ont transmis une observation et 12 vœux à la Municipalité :

Observation :

Dans le règlement communal art.59 p.11, concernant une motion ou un postulat, il est écrit « Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de 6 mois, ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition ».

Or, à ce jour 2 motions, dont une datant de 2014 et 10 postulats n'ont pas reçu de réponse dans l'année. Si nous comprenons que parfois la charge de travail est élevée, il n'est toutefois pas acceptable que la durée de réponse puisse atteindre 8 ans. Nous formulons alors la demande que la Municipalité respecte le règlement et réponde dans l'année l'état de l'avancement de la réponse. Il en est de même pour les questions qui n'auraient pas été répondues durant la séance.

Vœux :

- En étudiant le programme de politique énergie-climat (PPEC) 2018-2023, ainsi que le plan d'action Energie/climat lié au concept Cité de l'énergie, il est relevé en p.6 du document « la

Commission de l'énergie rapporte au Conseil communal, en principe au minimum 1x/an ». Au vu des enjeux climatiques, nous formulons le vœu que ce rapport soit réalisé systématiquement 1x/an et que le rapport de gestion comporte également dans le chapitre sur les énergies une synthèse des résultats des mesures prévues dans l'année au plan d'action.

- Dans les missions du PPEC, il est noté « d'augmenter la part des énergies renouvelables si possible indigène dans la consommation finale » or dans le plan d'action il n'y a pas de mesures en lien avec la pose de panneaux solaires sur les toits et/ou façades des bâtiments communaux. Seule cette réflexion est menée lors de rénovation du bâtiment. Pour le prochain PPEC et plan d'action, nous émettons le vœu qu'une somme soit réservée au budget chaque année pour la pose de panneaux solaires et de mener une estimation sur quels bâtiments il serait envisageable de les poser ainsi que d'établir un plan d'investissement et de réalisation pour les 15 années à venir.
- Dans le PPEC et le plan d'action, il est bien prévu de réduire la consommation d'énergie. Il est aussi bien écrit que toutes les rénovations doivent être réfléchies en intégrant les standards de haute efficacité énergétique. Un tableau de synthèse qui programme l'assainissement des bâtiments a été planifié en 2020 et dans les rapports nous ne retrouvons pas ce tableau. Nous formulons le vœu que le Conseil communal prenne connaissance de ce tableau afin d'évaluer le montant des investissements qui seront à prévoir pour les prochaines décennies.
- Au regard de la sécurité et, bien que la Commune respecte les obligations en lien avec la sécurisation des axes routiers en zone habitable, nous proposons de poser une signalétique complémentaire pédagogique pour annoncer la vitesse dans la grande rue de l'Auberson entre la laiterie-école et la fin du village en direction de la France, ainsi qu'avant le passage piéton à la place du Pont et d'aménager à ce dernier un éclairage complémentaire à droite en descendant la rue.
- Le carrefour vers l'ancien poste de police est dangereux. Des feux ont été installés. Toutefois, lorsque ces derniers sont au vert, la visibilité des voitures qui s'engagent depuis la rue des Rasses est faible. Nous proposons d'évaluer la pertinence d'installer des miroirs.
- Afin de limiter les dégâts des forêts et des chemins liés à la mécanisation, nous formulons le vœu que les entreprises utilisant des gros engins très lourds travaillent le plus possible dans les périodes sèches et de froid.
- Vivre dans un environnement sain et beau est propice à se sentir mieux. Dans ce souci, la COGES propose de poursuivre l'embellissement de Ste-Croix avec des bacs à fleurs et de verdir notre cité en plantant des arbres ou d'installer des gros bacs pour arbres dans les rues principales de la Commune.
- Modifier le document d'entretien d'évaluation du personnel version 2020 :
 - Pour le bilan de satisfaction de l'employé, garder l'échange avec le chef de service et rendre anonyme la partie des notes afin que le résultat soit plus objectif.
 - Dans le point 3, ajouter un moyen pour permettre une auto-évaluation du collaborateur dans les critères d'évaluation.
- Afin de valoriser la Commission du personnel, établir une consultation de cette dernière lors de décisions importantes touchant le personnel communal.
- Afin de reconnaître davantage le travail des employés, encourager les municipaux à passer régulièrement dans les services et surtout ceux à l'extérieur afin de créer un lien avec les collaborateurs et trouver des moyens pour mettre en valeur le travail accompli par le personnel.
- Etablir un document officiel ou un cadre clair pour la répartition des subventions aux sociétés culturelles locales et coordonner les différentes manifestations.

- Au vu de l'augmentation des dégradations, nous recommandons à la Municipalité d'étudier, via un préavis, la possibilité de poser des caméras à des emplacements stratégiques/problématiques à Ste-Croix.

18. CONCLUSION

In fine, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion 2021 vous recommande,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter

les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion,

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2021 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Le rapporteur de la Commission : Thierry Luthringer

Sainte-Croix, le 23 mai 2022